

L'affaire des «Deux de Tokyo»

L'affaire des «Deux de Tokyo» (T2) a commencé en 2008. Le détournement de viande de baleine aux frais des contribuables japonais que nous avons révélé au grand jour n'a toujours pas fait l'objet d'une enquête. Par contre, les T2 qui ont exposé le scandale ont été poursuivis avec acharnement par un système judiciaire qui ne reconnaît pas le rôle de la désobéissance civile pacifique dans une société civile.

Janvier 2008 Greenpeace est contactée par un ancien marin de la flotte de baleiniers japonais. Ce dernier affirme qu'une partie de la viande de baleine est détournée par les membres de l'équipage qui la revend ensuite à leur profit. Les recherches pour vérifier la véracité de ces allégations commencent.

15 avril 2008 Le baleinier Nisshin Maru est de retour au port de Tokyo après une mission de cinq mois dans l'Océan Austral. L'équipage envoie au moins 93 caisses «d'effets personnels» avec différentes indications telles que «carton» ou «produits salés» aux domiciles des marins.

16 avril 2008 Des militants de Greenpeace suivent la trace de caisses jusqu'à un dépôt dans la préfecture d'Aomori. Junichi et Toru sélectionnent une caisse afin d'en vérifier le contenu. Ils s'aperçoivent qu'elle contient 23,5 kilos de viande de baleine de premier choix et dont la valeur est estimée à plusieurs milliers de francs.

15 mai 2008 Greenpeace Japon tient une conférence de presse à Tokyo afin de présenter les résultats de son enquête de quatre mois. Le scandale du détournement de la viande de baleine est dévoilé dans ses moindres détails et Junichi et Toru exposent la caisse de viande de baleine comme preuve, qu'ils envoient au procureur de Tokyo avec un dossier détaillant leurs recherches et les informations sur les marins suspectés.

16 mai 2008 Greenpeace apprend par l'intermédiaire des médias que l'entreprise Seino vient de signaler à la police la disparition de l'une des caisses. Cette annonce survient un mois après qu'elle ait été interceptée par Greenpeace.

20 mai 2008 Le procureur du district de Tokyo confirme qu'une enquête sera menée sur le scandale de la viande de baleine.

27 mai 2008 Junichi et Toru envoient des déclarations exposant de façon détaillée leur action et ses motifs.

20 juin 2008 Le procureur du district d'Amori fait arrêter Junichi et Toru à leur domicile tôt le matin et les envoie ensuite à Aomori. Une requête demandant leur transfert à Tokyo est refusée et Junichi et Toru restent en détention à Aomori. Au même moment, les locaux de Greenpeace Japon font l'objet d'une perquisition par plus de quarante policiers. Des téléphones portables, documents et ordinateurs sont saisis et les domiciles de cinq autres militants sont également fouillés. Le procureur de Tokyo annonce soudainement dans la foulée qu'il abandonne l'enquête sur le scandale de la viande de baleine.

22 juin 2008 Junichi et Toru apprennent qu'ils seront détenus dix jours de plus sans charge et sans possibilité d'être libéré sous caution. La loi japonaise permet de les garder en détention pendant vingt-trois jours maximum.

30 juin 2008 Un peu partout à travers le monde, des manifestations pacifiques soutenant Junichi et Toru et réclamant une enquête sont organisées devant les ambassades japonaises.

1er juin 2008 Junichi et Toru apprennent qu'ils resteront en détention sans aucune charge pour dix jours de plus.

10 juillet 2008 Une déclaration commune est rendue publique par trente-cinq organisations non gouvernementales inquiètes par la tournure que prend l'affaire.

11 juillet 2008 Junichi et Toru sont mis en examen pour violation de propriété et vol, ils demeurent en détention.

14 juillet 2008 Amnesty International exprime sa «profonde inquiétude» au premier ministre japonais concernant la détention des T2. L'organisation considère la conduite du gouvernement japonais comme une tentative d'intimidation contre les militants et les ONGs.

15 juillet 2008 Junichi et Toru sont libérés sous caution par un juge d'Aomori. Le procureur fait immédiatement appel contre cette décision, mais ce dernier échoue. Après vingt-six jours de détention, ils sont finalement libérés, mais doivent toujours faire face à des poursuites. Plus de 252'000 personnes dans le monde ont envoyé des messages de soutien lors de leur détention.

4 novembre 2008 Greenpeace annonce son attention d'obtenir le procès de la chasse à la baleine au Japon à travers une mobilisation massive et mondiale. La campagne pour les baleines est complètement recentrée sur le Japon, la conséquence directe étant l'absence de navire dans l'Océan Austral pour cette année.

9 décembre 2008 Des délégués représentant les millions de partisans de Greenpeace et ayant le statut de «codéfendant» se rendent au bureau du premier ministre à Tokyo pour demander l'abandon des charges politiques contre Junichi et Toru. La date choisie est lourde de sens puisqu'il s'agit du soixantième

anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

13 février 2009 Les T2 font leur première apparition devant la cour avec le début des auditions précédant le procès, dans la ville d'Aomori où Greenpeace a récemment ouvert un bureau. Le procès public doit débuter en mai 2009.

19 mars 2009 Greenpeace fait appel contre la censure du gouvernement japonais en appelant l'Agence pour la Pêche Japonaise (APJ) à mettre fin à la censure en rendant public les documents relatifs à la vente de viande de baleine. Greenpeace avait précédemment obtenu ces documents à travers une procédure liée à l'accès à l'information. L'APJ avait alors effacé de larges sections des documents. La quasi-totalité des informations était illisible.

23 mars 2009 Trois experts internationaux indépendants accordent leur témoignage aux autorités judiciaires japonaises. L'expert des droits de l'homme, Dirk Voorhoof, affirme que de sanctionner les T2 pourrait avoir «l'effet de décourager les individus qui dénoncent les cas de malversation et autres problèmes de corruption.» Il explique également qu'une condamnation pénale de Junichi et Toru équivaldrait à «une violation de la liberté d'expression et du droit du public à être correctement informé sur le détournement de viande de baleine au Japon.»

10-16 avril 2009 Suite à la suppression de contraintes liées à la remise en liberté sous caution, les T2 sont autorisés à retourner travailler dans les bureaux de Greenpeace Japon. Ils n'ont cependant pas l'autorisation de se côtoyer.

14 avril 2009 Le baleinier japonais Nisshin Maru revient au port après une nouvelle saison de chasse.

15 mai 2009 Une cour à Aomori fait subir une série de revers à l'accusation alors que le gouvernement japonais tente toujours de couvrir le scandale qui éclabousse l'industrie baleinière. La justice reconnaît que les preuves

du détournement sont indéniables et ne peuvent être exclues du procès. Elle affirme également que les juges devront se prononcer quant à la validité du Pacte international relatif aux droits civils et politiques concernant les actions de Junichi et Toru.

8 février 2010 Alors que les T2 se préparent à témoigner, la violation des droits de l'homme est confirmée par un groupe d'étude du conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

15 février 2010 Début du procès des T2, l'accusation passe à l'offensive.

8 mars 2010 Le procès se poursuit et un ancien chasseur de baleine vient témoigner à la barre jetant le doute sur l'enquête menée par les autorités au sujet des détournements opérés dans l'industrie baleinière.

9 mars 2010 Un ancien chasseur de baleine témoigne de la corruption à laquelle il a assisté lorsqu'il était en activité.

10 mars 2010 Junichi et Toru ont passé deux éprouvantes journées d'audience, défendant leur action pour lever le voile sur la corruption frappant l'industrie baleinière au Japon.

Alors que l'accusation peine à présenter les T2 comme des criminels, il devient de plus en plus évident que l'affaire des T2 est aussi le procès de la pêche à la baleine.

8 juin 2010 Les avocats de la poursuite demandent une peine d'emprisonnement de 18 mois pour les T2. Pour souligner le traitement injuste des deux militants, des manifestations de Greenpeace ont lieu un peu partout à travers le monde notamment en Allemagne, en Chine, au Canada, en Inde et en Nouvelle-Zélande.

9 juin 2010 Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, fait part de ses préoccupations concernant les T2 lors d'une visite au Japon.

19 juillet 2010 A l'occasion de la journée de la mer au Japon, depuis le sommet du Jungfrauoch, des militants de Greenpeace exigent un jugement équitable pour Junichi et Toru à l'aide d'une immense baleine.

6 septembre 2010

Le jugement est rendu – s'ouvre alors une période de recours de deux semaines.

